

## DisboXID 476 Comp. A RAL7032

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 09.03.2020
2.0	26.11.2020	19.01.2021	Date de la première version publiée: 09.03.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : DisboXID 476 Comp. A RAL7032

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtement à base de résine époxy sans solvant

Restrictions d'emploi recommandées : en cas d'utilisation adéquate - aucune

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DAW Belgium B.V./S.R.L.  
Koeltorenlaan 2  
3550 Heusden-Zolder

Téléphone : +3211605630  
Téléfax : +3211525607  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : info@caparol.be

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 1 : Centre Antipoisons +32 70 245 245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## DisboXID 476 Comp. A RAL7032

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 09.03.2020
2.0	26.11.2020	19.01.2021	Date de la première version publiée: 09.03.2020

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.  
**Intervention:**  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane  
phénols comportant des groupements méthylstyrène  
résine époxy-bisphénol-F PM <700  
.alpha.-(Oxiranylméthyl)-.omega.-(oxiranylméthoxy)poly(oxybutane-1,4-diyle)  
[[2-éthylhexyl]oxy]méthyl]oxiranne

#### Étiquetage supplémentaire

**EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.**

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**DisboXID 476 Comp. A RAL7032**

Version 2.0      Date de révision: 26.11.2020      Date d'impression 19.01.2021      Date de dernière parution: 09.03.2020  
Date de la première version publiée: 09.03.2020

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Revêtement à base de résine époxy sans solvant

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20
phénols comportant des groupe- ments méthylstyrène	68512-30-1 270-966-8 01-2119555274-38	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 10 - < 20
dioxyde de titane	13463-67-7 236-675-5 022-006-00-2 01-2119489379-17	Carc. 2; H351	>= 1 - < 10
résine époxy-bisphénol-F PM <700	9003-36-5 500-006-8 01-2119454392-40	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10
bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0 231-944-3 030-011-00-6 01-2119485044-40	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,5 - < 10
.alpha.-(Oxiranylméthyl)-.omega.- (oxiranylméthoxy)poly(oxybutane- 1,4-diyle)	26951-52-0 608-023-3	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 1 - < 10
[[2- éthylhexyl)oxy]méthyl]oxiranne	2461-15-6 219-553-6 01-2119962196-31	Skin Sens. 1; H317 Skin Irrit. 2; H315	>= 1 - < 10
oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 01-2119463881-32, 01-2120089607-43, 01-2120767291-53	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,25 - < 1
5-nitroisophtalate de zinc	60580-61-2 262-309-9 01-2120768444-47	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2;	>= 0,1 - < 0,25

**DisboXID 476 Comp. A RAL7032**

Version 2.0      Date de révision: 26.11.2020      Date d'impression: 19.01.2021      Date de dernière parution: 09.03.2020  
Date de la première version publiée: 09.03.2020

		H411	
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
sulfate de baryum	7727-43-7 231-784-4 01-2119491274-35		>= 30 - < 50
talc (Mg <sub>3</sub> H <sub>2</sub> (SiO <sub>3</sub> ) <sub>4</sub> )	14807-96-6 238-877-9 01-2120140278-58		>= 1 - < 10
dioxyde de silicium	7631-86-9 231-545-4 01-2119379499-16, 01-2120105300-82		>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
S'éloigner de la zone dangereuse.  
Le secouriste doit se protéger.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.  
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- En cas d'ingestion : Appeler un médecin.  
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

## DisboXID 476 Comp. A RAL7032

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 09.03.2020
2.0	26.11.2020	19.01.2021	Date de la première version publiée: 09.03.2020

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.  
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

## DisboXID 476 Comp. A RAL7032

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 09.03.2020
2.0	26.11.2020	19.01.2021	Date de la première version publiée: 09.03.2020

tion de l'environnement possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 7 de la fiche de données de sécurité.  
,Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.,Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

En complément, consulter également la fiche technique actuelle et le mode d'application concernant ce produit sur [www.caparol.com](http://www.caparol.com).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit est inflammable mais ne s'enflamme pas facilement.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

## DisboXID 476 Comp. A RAL7032

Version 2.0      Date de révision: 26.11.2020      Date d'impression: 19.01.2021      Date de dernière parution: 09.03.2020  
Date de la première version publiée: 09.03.2020

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
sulfate de baryum	7727-43-7	VLE 8 hr	5 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
dioxyde de titane	13463-67-7	VLE 8 hr	10 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
talc (Mg <sub>3</sub> H <sub>2</sub> (SiO <sub>3</sub> ) <sub>4</sub> )	14807-96-6	VLE 8 hr (Poussière respirable)	2 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
dioxyde de silicium	7631-86-9	TWA (Poussière respirable)	0,1 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
Information supplémentaire: Agents cancérigènes ou mutagènes				
oxyde de zinc	1314-13-2	VLE 8 hr (fraction alvéolaire)	2 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
		VLE 15 min (fraction alvéolaire)	10 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
sulfate de baryum	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10,00 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	13000,00 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10,00 mg/m <sup>3</sup>
dioxyde de titane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10,00 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	700,00 mg/kg p.c./jour
résine époxy-bisphénol-F PM <700	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10,00 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	62,50 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	6,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,70 mg/m <sup>3</sup>

**DisboXID 476 Comp. A RAL7032**

Version 2.0      Date de révision: 26.11.2020      Date d'impression 19.01.2021      Date de dernière parution: 09.03.2020  
Date de la première version publiée: 09.03.2020

	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	8,30 µg/cm <sup>2</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	104,15 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,39 mg/m <sup>3</sup>
bis(orthophosphate) de trizinc	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83,00 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,50 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,00 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83,00 mg/kg p.c./jour
acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	5,00 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,00 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	23,00 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,96 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	10,00 mg/kg p.c./jour
[[[(2-éthylhexyl)oxy]méthyl]oxirane	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	0,50 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,50 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	1,00 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4,17 mg/kg p.c./jour
oxyde de zinc	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83,00 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,50 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83,00 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,50 mg/m <sup>3</sup>



**DisboXID 476 Comp. A RAL7032**

Version 2.0      Date de révision: 26.11.2020      Date d'impression 19.01.2021      Date de dernière parution: 09.03.2020  
Date de la première version publiée: 09.03.2020

	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,00 mg/m3
--	--------------	------------	---------------------------------	------------

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
sulfate de baryum	Eau douce	115 µg/l
	Sédiment d'eau douce	600,4 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	207,7 mg/kg poids sec (p.s.)
dioxyde de titane	Station de traitement des eaux usées	62,2 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Eau douce	0,184 mg/l
	Sol	100 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,0184 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1000 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	100 mg/kg poids sec (p.s.)
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,193 mg/l
	Eau douce	0,003 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,294 mg/kg poids sec (p.s.)
résine époxy-bisphénol-F PM <700	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0254 mg/l
	Sédiment marin	0,0294 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,0003 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sol	0,237 mg/kg poids sec (p.s.)
bis(orthophosphate) de trizinc	Sédiment marin	56,5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	20,6 µg/l
	Sol	35,6 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	100 µg/l
	Sédiment d'eau douce	117,8 mg/kg poids sec (p.s.)
acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	Eau de mer	6,1 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	520 mg/l
	Eau douce	2,504 mg/l
	Eau de mer	0,2504 mg/l
[[[2-éthylhexyl)oxy]méthyl]oxiranne	Utilisation/rejet intermittent(e)	25,04 mg/l
	Sédiment d'eau douce	286,66 mg/kg poids sec (p.s.)

**DisboXID 476 Comp. A RAL7032**

Version 2.0      Date de révision: 26.11.2020      Date d'impression 19.01.2021      Date de dernière parution: 09.03.2020  
Date de la première version publiée: 09.03.2020

	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,072 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment marin	28,66 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	0,0072 mg/l
	Sol	57,16 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,00072 mg/l
oxyde de zinc	Sédiment d'eau douce	117,8 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	6,1 µg/l
	Eau douce	20,6 µg/l
	Sédiment marin	56,5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	100 µg/l
	Sol	35,6 mg/kg poids sec (p.s.)

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du gant : 0,2 mm  
Indice de protection : Classe 3

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Protection de la peau et du corps

: Chaussures de sécurité  
Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.  
Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'éviter les surfaces exposées de la peau.  
Vêtements de protection à manches longues

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Protection respiratoire : Pendant l'application en projection: Ne pas respirer les brouil-

## DisboXID 476 Comp. A RAL7032

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 09.03.2020
2.0	26.11.2020	19.01.2021	Date de la première version publiée: 09.03.2020

lards.Utiliser filtre combiné A2/P2.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	Donnée non disponible
Odeur	:	Donnée non disponible
Seuil olfactif	:	Non pertinent
pH	:	6,95 Concentration: 10 %
Point de fusion/point de congélation	:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé
Point d'éclair	:	non déterminé
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	non déterminé
Pression de vapeur	:	non déterminé
Densité de vapeur relative	:	non déterminé
Densité relative	:	non déterminé
Densité	:	1,8700 gcm3
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	non déterminé

## DisboXID 476 Comp. A RAL7032

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 09.03.2020
2.0	26.11.2020	19.01.2021	Date de la première version publiée: 09.03.2020

Température d'auto-inflammabilité : non déterminé

Température de décomposition : Non applicable

Viscosité  
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Non applicable

### 9.2 Autres informations

Inflammabilité (liquides) : Ce produit n'est pas inflammable.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec les acides.  
Incompatible avec des agents oxydants.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë**

**Produit:**

## DisboXID 476 Comp. A RAL7032

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 09.03.2020
2.0	26.11.2020	19.01.2021	Date de la première version publiée: 09.03.2020

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

#### **dioxyde de silicium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 10.000 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### Produit:

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

### **Information supplémentaire**

#### Produit:

Remarques : Bien que le produit ne contienne que des résines époxy de haut poids moléculaire, respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et éviter un contact prolongé avec la peau.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et : Remarques: Donnée non disponible

## DisboXID 476 Comp. A RAL7032

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 09.03.2020
2.0	26.11.2020	19.01.2021	Date de la première version publiée: 09.03.2020

les autres invertébrés aquatiques

### **Composants:**

#### **sulfate de baryum:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### **12.6 Autres effets néfastes**

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## DisboXID 476 Comp. A RAL7032

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 09.03.2020
2.0	26.11.2020	19.01.2021	Date de la première version publiée: 09.03.2020

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Déposer le contenu et l'emballage conformément à la réglementation locale, régionale et nationale en vigueur dans une déchetterie.
- Des résidus de produit non durcis et des emballages non nettoyés sont à traiter comme des déchets dangereux.  
Résidus : épaissir la matière avec un durcisseur et éliminer comme un déchet de peintures.  
Les déchets ne doivent pas être évacués par l'eau partant dans les égouts.
- Emballages contaminés : Ne recycler que les emballages vides.
- Code des déchets : produit usagé  
080111\*, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

- ADN : UN 3082
- ADR : UN 3082
- RID : UN 3082
- IMDG : UN 3082
- IATA : UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
- ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
- RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
- IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
- IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

## DisboXID 476 Comp. A RAL7032

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 09.03.2020
2.0	26.11.2020	19.01.2021	Date de la première version publiée: 09.03.2020

<b>ADN</b>	:	9
<b>ADR</b>	:	9
<b>RID</b>	:	9
<b>IMDG</b>	:	9
<b>IATA</b>	:	9

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
<b>RID</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
<b>IMDG</b>	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
<b>IATA (Cargo)</b>	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 964
Instruction d'emballage (LQ)	: Y964
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous
<b>IATA (Passager)</b>	
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 964
Instruction d'emballage (LQ)	: Y964
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous

### 14.5 Dangers pour l'environnement



## DisboXID 476 Comp. A RAL7032

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 09.03.2020
2.0	26.11.2020	19.01.2021	Date de la première version publiée: 09.03.2020

### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- |                                                                                                                                                                                               |   |                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) | : | Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:<br>Numéro sur la liste 3                                                                                                                               |
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).                                                                                    | : | Ce produit est un mélange et ne contient pas de substances classées extrêmement préoccupantes à un taux égal ou supérieur à 0.1 %. De ce fait, aucun scénario d'exposition ni aucune évaluation de la sécurité chimique ne doit être établis. |

## DisboXID 476 Comp. A RAL7032

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 09.03.2020
2.0	26.11.2020	19.01.2021	Date de la première version publiée: 09.03.2020

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Aucun(e)  
(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2 DANGERS POUR  
L'ENVIRONNEMENT

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE  
< 3 %  
< 50 g/l

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H351 : Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Carc. : Cancérogénicité  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail  
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

## DisboXID 476 Comp. A RAL7032

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 09.03.2020
2.0	26.11.2020	19.01.2021	Date de la première version publiée: 09.03.2020

2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps  
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite  
BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECl - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Autres informations:

Selon le règlement REACH N°1907/2006EC, la communication d'un scénario d'exposition n'est pas exigée.

La communication des usages n'est pas nécessaire, conformément à l'article 31(1)(a). Les substances ou mélanges enregistrées ne répondent pas aux critères de classification comme substances dangereuses conformément au règlement 1272/2008 ou 1999/45/EC.

#### Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

ECHA WebSite

ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). 2014 TLVs and BEIs. Threshold Limit Values (TLVs) for chemical substances and physical agents and Biological Exposure Indices (BEIs) with Seventh Edition documentation. 2014 ACGIH, Cincinnati OH

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX'S - Dangerous properties of industrial materials

GESTIS - Database on hazardous substances - Institut für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA, Institute for Occupational Safety and Health of the German Social Accident Insurance)

Toxnet - Toxicology Data Network

#### Classification du mélange:

Skin Irrit. 2 H315  
Eye Irrit. 2 H319

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul  
Méthode de calcul

**DisboXID 476 Comp. A RAL7032**

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 09.03.2020
2.0	26.11.2020	19.01.2021	Date de la première version publiée: 09.03.2020

---

Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**REACH information**

Conformément à notre obligation légale, nous appliquons la directive REACH (EG Nr. 1907/2006) pour l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et restriction des substances chimiques. Nous adapterons/actualiserons régulièrement nos fiches de données de sécurité selon les renseignements mis à disposition de nos fournisseurs. Comme d'habitude, nous vous tenons informé sur les modifications.

En ce qui concerne REACH, nous vous informons que nous sommes un utilisateur et que nous ne demandons aucun enregistrement propre à nous et que nous dépendons des renseignements de nos fournisseur. Dès que ces données sont disponibles, nous adapterons nos fiches de données de sécurité.

BE / FR